

Le Journal des RETRAITÉS

LETTRE N° 15 | MARS 2021



PROTÉGER L'ÉCOLE, SES ÉTABLISSEMENTS, SES PERSONNELS ET SES ÉLÈVES

L'horreur de la décapitation d'un professeur d'histoire, Samuel Paty, le 16 octobre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine (78) par un jeune Tchéchène de 18 ans, a suscité un sentiment de colère et d'horreur pour tous les Français. Nos pensées, notre solidarité sont allées d'abord à sa famille. Nous étions par la pensée aux côtés de notre secrétaire général lors de l'hommage national le 21 octobre à la Sorbonne. Il a été assassiné sauvagement parce que, simplement, il assumait son rôle de professeur de la République en transmettant les savoirs et les principes républicains au sein de l'École de la République. Il expliquait l'importance de la liberté d'expression. Ce n'est pas qu'un problème de caricatures qui a poussé au meurtre. Ce n'est ni une question de religion différente ni de civilisations différentes. Il y a eu aussi des assassinats en Autriche alors que Charlie Hebdo n'existe pas là-bas. C'est le fait que Samuel Paty apprenait que l'on puisse être différent, penser différemment, avoir des croyances différentes tout en respectant l'autre. Bref ce sont nos principes de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, de solidarité que refusait l'assassin de Samuel Paty.

De nouveaux actes de violence contre des enseignants ont eu lieu, (à Lyon, à Toulouse...), ainsi que des incursions dans des établissements (à Trappes ...). Une professeure de

droit de l'université d'Aix-Marseille a vu son nom publié sur les réseaux sociaux; depuis, elle fait l'objet de menaces de mort.

Une collègue qui a reçu une mention au Prix national de la Laïcité en 2019 est attaquée dans une lettre ouverte adressée au recteur de l'Académie de Toulouse et au président du Conseil départemental par certaines organisations syndicales.

Selon un sondage effectué par l'IFOP pour la Fondation Jean Jaurès, un grand nombre d'enseignants de collège et de lycée pratiqueraient l'autocensure : certains sujets des programmes ne peuvent plus être abordés en cours.

Parce que nous n'avons pas été assez attentifs, nous avons laissé des brèches se former sur l'application du principe de laïcité. Pensant ce combat définitivement gagné, nous avons laissé la confusion s'installer, ce dont certains ont profité pour faire de la Laïcité un instrument servant leurs intérêts et, pour ce faire, l'ont adjectivé : laïcité « positive », « ouverte », « apaisée »..., alors que le mot laïcité se suffit en lui-même. N'aurait-on tiré aucune leçon de la mort de Samuel Paty ? L'intolérance, la haine et le fanatisme portent maintenant atteinte aux fondements de la République.

Il est temps que l'Éducation natio-

SOMMAIRE

- Édito [p.1](#)
- Revalorisation de nos retraites : 0,4 % un petit coup de pouce en 2021 ? [p.2](#)
- Les retraités : des riches ? [p.3](#)
- Fallait-il prolonger le confinement des seniors ? [p.4](#)

nale et le gouvernement prennent conscience de la gravité des événements et du malaise du corps enseignant. À l'heure où une loi « confortant les principes de la République » est débattue au Parlement, la République doit protéger, en priorité, son école, ses professeurs, et appliquer pour cela toutes les dispositions déjà en vigueur avec fermeté et efficacité.

Il est temps de réaffirmer que seule la loi républicaine prévaut partout en France, votée démocratiquement par la représentation nationale, expression de la souveraineté du peuple, et non les lois dictées par les cléricatismes religieux quels qu'ils soient. Il est temps de rappeler que la laïcité inscrite dans l'article 1^{er} de la Constitution correspond à la liberté absolue de conscience, à la tolérance mutuelle et au respect des autres, à la primauté de l'intérêt général. Il est temps de rappeler que le but de toute société humaine n'est pas de détruire l'autre, mais d'aider à former des Hommes pleinement responsables d'eux mêmes, respectueux des autres, pour qu'ils participent à la construction d'un monde meilleur et plus éclairé.

Calendrier prévisionnel 2021 des règlements des pension de retraite France métropolitaine, départements et collectivités d'Outre-Mer

| Mois | Date de valeur virement sur le compte bancaire |
|-----------|--|
| janvier | 28 |
| février | 25 |
| mars | 30 |
| avril | 29 |
| mai | 28 |
| juin | 29 |
| juillet | 29 |
| août | 30 |
| septembre | 29 |
| octobre | 28 |
| novembre | 29 |
| décembre | 23 |

Les attestations fiscales annuelles ne sont plus adressées par voie postale. Elles sont mises à disposition dans l'espace personnel ENSAP sur ensap.gouv.fr, dans la rubrique « Ma pension ».

Les informations figurant sur cette attestation sont également restituées sur la déclaration de revenus pré-remplie, sans qu'aucune démarche de votre part ne soit nécessaire.



REVALORISATION DE NOS RETRAITES : 0,4 % UN PETIT COUP DE POUCE EN 2021 ?

Pendant notre vie active nous cotisons pour nos retraites. Ces cotisations génèrent des droits qui permettent de calculer nos pensions. Elles ne sont donc pas une allocation octroyée « généreusement » en fonction du bon vouloir de nos gouvernants, mais le fruit de droits acquis en contrepartie de ces cotisations. Chaque année depuis 2014 notre pension de retraite - civile ou militaire - est automatiquement revalorisée le 1^{er} janvier dans les mêmes conditions que les pensions du régime général de sécurité sociale, c'est-à-dire en fonction de l'évolution des prix à la consommation (hors tabac).

Au 1^{er} janvier 2021, nos pensions sont revalorisées de 0,4%, à l'exception des retraites complémentaires des salariés du privé, gelées en 2021, contrairement à l'année 2020 où les retraites avaient été revalorisées de façon différente en fonction des ressources : si la pension brute était inférieure à 2000 €, la pension était revalorisée de 1%, mais lorsque la retraite brute était supérieure à 2000 €, la revalorisation atteignait seulement de 0,3%.

Un chiffre faible, cette revalorisation de 0,4%. Elle relève du mode de calcul de la revalorisation fixé par l'article L. 161-25 du Code de la Sécurité sociale. Cette loi précise que le montant des retraites évolue

au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de la progression de la valeur moyenne de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, sur la période novembre l'année précédente à octobre de l'année en cours par rapport à la valeur moyenne de l'indice sur la période novembre deux ans plus tôt à octobre une année avant. La révision de nos pensions pour cette année ne fait qu'appliquer la loi comme on l'a expliqué précédemment. Il n'y a pas de petit coup de pouce gouvernemental pour les retraités.

Personne ne croit que cette « revalorisation » permettrait de rattraper les pertes cumulées depuis 20 ans. Les prix ont augmenté de 13% en douze ans, alors que les pensions nettes n'ont progressé que de seulement 8,60%. Depuis vingt-deux ans nos gouvernants justifient la réduction des pensions en invoquant, selon l'année, le nombre « pléthorique » des retraités, l'endettement du pays, celui de la Sécurité Sociale... et aujourd'hui la crise sanitaire et la crise économique liée à la pandémie. Notre pouvoir d'achat de retraités ne cesse de reculer depuis des années. Le dernier rapport du COR note même que le niveau des pensions par rapport au revenu des actifs va fortement baisser dans les années à venir. En conséquence, les retraités vont voir leur niveau de vie décliner. Aujourd'hui, il est légèrement

au dessus du niveau de vie moyen de l'ensemble de la population. En 2030, il tomberait entre 96% et 97% (c'est-à-dire le même niveau qu'au milieu des années 1990) pour atteindre entre 73% et 83% en 2070 de ce même niveau moyen, soit le même niveau qu'un siècle plus tôt, au milieu des années 1970. On nous parle de nouvelles mesures d'économies (relancer rapidement la réforme des retraites dit le ministre de l'Économie) pour financer la dette.

Dans le même temps, des milliards sont distribués aux actionnaires. Le Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité fait état d'une explosion de dividendes chez les 0,1% les plus fortunés.

La pauvreté touche de plus en plus de ménages de salariés, mais la fortune des 0,1% de Français, les plus aisés a fortement augmenté ces trois dernières années. L'austérité ne s'applique pas à tout le monde... Curieuse conception du respect pour les aînés, curieuse conception de la solidarité intergénérationnelle !

Au SNETAA-FO nous revendiquons :

- le retour à l'indexation des pensions sur les salaires et non sur l'inflation comme c'est le cas actuellement depuis 1987;

- une revalorisation immédiate des retraites avec un rattrapage des pertes subies depuis 10 ans.



LES RETRAITÉS : DES RICHES ?

UNE ASSERTION GRATUITE À VÉRIFIER DE PLUS PRÈS

17,2 millions de retraités français, tous régimes confondus, percevaient une pension de droit direct ou dérivé, à la fin de l'année 2017, et les régimes de retraite français leur ont versé 313,9 milliards d'euros de pensions soit 13,7% du PIB français. On comprend que nombre d'économistes regardent ce que deviennent ces 13,7% du PIB, mais on comprend moins pourquoi certains forcent le trait affirmant que dans une société en crise les retraités sont des privilégiés qui possèdent une partie importante des richesses du pays, alors que les jeunes vont de galère en galère, selon le président de la République. Un cliché ? Non. Une affirmation ? Pire : une accusation forte que certains politiciens formulent pour demander un recul de l'âge de départ à la retraite, une baisse de leur montant, et un rééquilibrage de la répartition des richesses,

Ils affirment sans vergogne que les retraités ont un niveau de vie supérieur à la moyenne, seraient plus souvent propriétaires de leur logement, seraient les principaux acheteurs de voitures neuves, disposent d'un patrimoine financier supérieur, partiraient plus souvent et dépenseraient plus en vacances, ont déjà bénéficié d'un héritage, ont beaucoup moins de dépenses au quotidien, bref sont globalement moins pauvres.

Mais sont elles bien vraies ces affirmations portant sur la richesse des retraités ? Analysons en quelques unes

Niveau de vie supérieur à la moyenne : une lutte pour de bonnes conditions de fin de vie

Selon la DREES, les régimes de base versent en moyenne une pension d'un montant de 1 472 euros bruts par mois (1908 € bruts mensuels pour

les retraités de la fonction publique d'état, cette différence s'explique car la fonction publique recrute, pour l'essentiel, des personnels de catégorie A). C'est moins que le salaire net moyen (2220€). Les retraités que nous sommes ne font pas partie de la classe moyenne (définie par le président du MODEM à 4000 € par mois - même s'il a rectifié son affirmation en précisant qu'il parlait de couple-.

Tous les fonctionnaires ne disposent pas d'une carrière complète et subissent une décote. Certains disposent de moins de 1219 € (niveau du seuil de pauvreté) par mois pour vivre. Est-ce suffisant pour une fin de vie digne ? N'oublions pas que 25% des seniors touchent moins de 680 € de pensions. On est très loin de l'opulence décrite par certains.

Propriétaires de leur logement : un long itinéraire de travail vers la propriété

Selon un sondage Odoxa/Le Parisien-Aujourd'hui en France et la Caisse d'Épargne publié il y a quelques années, 57,6% des Français sont propriétaires de leur résidence principale. Rien d'étonnant car devenir propriétaire fait partie de l'idéal familial français. Si 50 % d'actifs indiquaient être propriétaires de leur logement, c'était le cas de 82 % des retraités. Si les propriétaires les plus âgés ont majoritairement réussi à atteindre cet objectif c'est d'abord en remboursant leur emprunt souvent jusqu'à un âge avancé, que, évidemment, les actifs n'ont pas encore atteint puisqu'encore en activité, mais aussi parce que les montants à déboursier étaient moindres : d'abord la part des dépenses consacrées au logement était de 14% en France au début des années 1980 selon l'Insee. Il a atteint 29% en 2019, selon l'INSEE. Ensuite, ce n'est pas la faute des retraités si les prix à la

construction ont augmenté de 15% ces 5 dernières années. Replaçons les faits dans leur contexte : c'est qu'ils ont bénéficié de coût moins élevé à l'époque de l'achat de leur propriété (le montant à déboursier pour son logement : 514 € en moyenne pour les plus de 60 ans, contre 677 € pour les autres), pourtant les salaires étaient eux aussi moindres.

Principaux acheteurs de voitures neuves : maintenir son autonomie de déplacement

Selon une étude du cabinet d'études statistiques AAA Data, les retraités d'aujourd'hui ont considérablement amélioré leur pouvoir d'achat grâce à des carrières plus complètes, des patrimoines déjà constitués et une épargne plus étoffée qu'auparavant. Le budget des ménages plus jeunes est grevé par le poids des dépenses en matière de logement d'une part et par le fait que les emplois en CDD sont moins nombreux, et donc les finances des ménages jeunes sont moindres. Les retraités achètent

une marque française dans 61% des cas, contre 48% pour les autres classes d'âges. Remarquons aussi que les jeunes n'éprouvent pas le même intérêt pour la voiture. Pour la plupart d'entre eux, elle représente des contraintes financières et de circulation, Et de nouveaux alternatives de mobilité (tel Autolib) existent. Pour certains jeunes, se passer de véhicule permet aussi de contribuer à la réduction d'émissions de CO2 liées au parc automobile.

Les retraités ont déjà bénéficié d'un héritage et ils espèrent en transmettre un à leur tour

Est ce bien crédible de reprocher aux retraités d'avoir bénéficié d'un héritage avant les jeunes ? Doit-on développer ? Ou bien est-ce un appétit de l'État libéral de s'approprier des fonds supplémentaires sur l'héritage des petites gens tout en supprimant l'Impôt sur la fortune ?

Chacune de ces analyses permet de se rendre compte que la réalité n'est

pas aussi simple qu'on veut bien nous la montrer, ou plutôt qu'on essaie de façon dogmatique de mettre en accusation les retraités.

Retraités, c'est la fin d'une vie de lauréat pendant laquelle les hommes et les femmes ont élevé leurs enfants, aidé leurs aînés à finir dignement leur vie, en participant à la création et au développement du système des retraites alors que le pays était en pleine reconstruction après guerre, en épargnant pour pouvoir être propriétaire d'une maison où vivre une retraite sans angoisse financière. On comprend bien que si l'on compare les situations des jeunes à 20 ans et celles des retraités, les richesses ne peuvent être les mêmes. Mais il est sage dans ces comparaisons de ne pas dresser les gens les uns contre les autres. Si l'on veut avoir un pays en paix civile, il est préférable d'expliquer l'importance de la solidarité inter générationnelle et de maintenir les acquis sociaux issus du Conseil National de la Résistance.

FALLAIT-IL PROLONGER

LE CONFINEMENT DES SENIORS ?

Nombreux sont ceux, simples quidam, associations, personnalités scientifiques, humanistes ... qui se sont élevés contre la prolongation envisagée du confinement sur critère d'âge au-delà du 11 mai 2020. Ils ont été entendus.

Après avoir envisagé en avril de prolonger le confinement de plus de 1 français sur quatre (20 millions de plus de 60 ans) le président du Conseil scientifique fait marche arrière préférant "protéger les plus vulnérables, notamment les personnes âgées sur le mode du volontariat.

L'organisation Mondiale de la Santé (OMS) appelait dès l'âge de 60 ans pour un confinement dont on n'envisageait pas la fin ! La surenchère a même été jusqu'à proposer 50 ans pour les hommes 60 pour les femmes.

Mme Von der Leyen, la présidente de la Commission européenne avançait que les personnes âgées continueraient à être confinées jusqu'en décembre, en indiquant que les gens devaient être disciplinés.

Bon pour le travail entre 60 et 65 ans pour les uns, et bon pour être confinés pour les autres.

Le choix n'a pas été celui-là. Il est vrai qu'un confinement obligatoire présenterait de nombreux inconvénients.

- Il n'y a pas de borne d'âge pour définir une personne âgée.
- Les libertés publiques (constitutionnelles) empêchent toute discrimination en fonction du sexe, de l'âge ou du handicap.
- Le confinement entraîne baisse



de l'activité physique et abaisse le moral et l'envie de vivre, accentue les risques de perte d'autonomie ... etc ... L'âge civil importe moins que l'âge physiologique.

- Le rôle de nos gouvernants n'est-il pas plutôt d'assurer, notamment grâce aux masques, la sécurité de tous nos concitoyens ?

... et plutôt de vacciner les personnes fragiles que de les confiner !

La santé c'est important mais la dignité de la vie au moins autant pour les 20 millions de Français de plus de 60 ans (et même y ajouter quelques millions de personnes plus jeunes mais présentant des comorbidités) qui sont responsables et adultes. Enfermer les gens et dans ces conditions fait naturellement penser à des pratiques que l'on croyait disparues à tout jamais.

Ces mesures absurdes et discriminatoires n'ont pas été décidées. La sagesse l'a emporté. Non ! il ne fallait surtout pas prolonger le confinement sélectivement. Le SNETAA-FO reste très attaché aux libertés publiques. L'État doit maintenant s'attacher à donner à tous (pas seulement) aux retraités, aux jeunes et aux moins jeunes, aux femmes et aux hommes, aux personnes porteuses d'un handicap, les moyens de se déplacer en sécurité pour leur santé et de

pouvoir partager à nouveau la vie de leurs amis, de leurs familles et de la société dont ils font partie.

Retraités gardons nos distances et gardons les contacts

CONTRE LA COVID-19 IL EST BON DE RAPPELER LES PRINCIPALES CONSIGNES POUR SE PROTEGER :

- Se laver les mains au savon souvent ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Eviter de se toucher les yeux, le nez, la bouche, ... Faire la bise et serrer les mains est provisoirement à éviter
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir à usage unique (à jeter après usage)
- Respecter la distanciation sociale (1 mètre entre soi-même et les autres)
- Porter le masque en présence d'autres personnes et aérer les pièces pour une ventilation naturelle.
- Éviter les espaces clos très fréquentés là où vous seriez en proximité d'autres personnes
- Nettoyez et désinfectez régulièrement les surfaces, surtout celles qui sont fréquemment

touchées

En temps de COVID-19 comment rester actif en attendant la fin de la pandémie ?

- Ne pas s'isoler, garder les contacts présentiels en respectant les gestes barrière, avec la famille, les amis, les commerces, le syndicat
- S'initier aux contacts virtuels via la visioconférence par internet,
- En profiter pour satisfaire sa curiosité, découvrir de nouveaux livres et auteurs ...
- Avoir des activités physiques, seul ou en groupe, notamment la marche,
- Développer ou démarrer des activités artistiques, musique, peinture,...
- Se préparer aux luttes syndicales de l'après COVID, notamment pour la défense de nos retraites avec le SNETAA et sa confédération FO, mais aussi pour les autres acquis sociaux,

La vaccination arrive, nous sommes très concernés ... Le vaccin semble actuellement le meilleur espoir de sortir de cette pandémie. Contactons notre médecin.



CONTACTEZ-NOUS !

01 53 58 00 30

www.snetaa.org

 Snetaa National

24 rue d'Aumale, 75009 Paris

